

## PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE L'ÉPIPHANIE

## **AVIS PUBLIC**

## DEMANDE DE DÉLIVRANCE D'UN PERMIS DE DÉMOLITION 591 rang Saint-Esprit (Lot 2 892 863)

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, greffière, qu'une demande de permis de démolition a été soumise à l'attention du comité de démolition de la Ville de L'Épiphanie en regard du bâtiment sis au 591 rang Saint-Esprit, en la Ville de L'Épiphanie.

La démolition dudit bâtiment est demandée dans le but de la reconstruction d'une habitation unifamiliale isolée.

Toute personne qui veut s'opposer à la délivrance d'un permis de démolition concernant ledit immeuble doit, dans les 10 jours de la publication du présent avis ou, à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée à la greffière de la municipalité dont le bureau est sis à l'adresse suivante :

## Ville de L'Épiphanie 66, rue Notre-Dame L'Épiphanie (Québec) J5X 1A1

Le comité de démolition étudiera les oppositions reçues lors d'une séance qui sera tenue le 3 février 2025, à 18 h 30, dans la salle municipale de l'hôtel de ville.

Le présent avis est donné conformément à l'article 148.0.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Donné à L'Épiphanie (Québec), ce 15 janvier 2025

La greffière,

FLAVIE ROBITAILLE